

 <p>COMMUNE DE ROBION Arrondissement d'APT</p>	<p style="text-align: right;"><b>DE 2025-009</b></p> <p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION</b></p> <p style="text-align: center;"><b>SÉANCE du 11 mars 2025</b></p>
---	--

L'an deux mil vingt-cinq et le onze mars à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 05 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Marc VALERO, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Odile MOUGEOT, Michel NOUVEAU, Marie-José MONFRIN, Bernard BOUDOIRE, Franck STARON, Florian MOLLIEUX, Christine NALLET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT, Brigitte MONTET

Absents excusés : Danielle MARROU, Jean-Claude VASSOUT, Alain LARGERON, Syndie FABRE, Olivia HILAIRE, Séverine BERGERET, Norbert GUILLARME

Pouvoirs de : Danielle MARROU à Patrick SINTES, Alain LARGERON à Michel NOUVEAU, Syndie FABRE à Laurent MARIANELLI, Olivia HILAIRE à Gwénaél LOUAISEL, Séverine BERGERET à Christine NALLET, Norbert GUILLARME à Jean-Yves RICHAUD

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

---

#### **4.2.1 – Création d'un emploi non permanent suite un accroissement saisonnier d'activité**

(ARTICLE L. 332-23 2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

---

##### **Rapporteur : Monsieur Laurent MARIANELLI, adjoint**

L'article L. 332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Il est nécessaire de prévoir le recrutement d'un contractuel saisonnier compte tenu de l'ouverture de l'accueil jeunes pour la période estivale.

Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Il vous est proposé le recrutement, à compter du 22 juillet 2025, d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période maximale de 6 mois compte tenu le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de 12 mois consécutifs.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 31/35°.

Il devra justifier du diplôme permettant d'exercer l'animation d'un groupe de jeunes.

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent contractuel affecté à ce poste et de signer un contrat de travail en application de l'article L. 332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique.

La rémunération de l'agent contractuel nommé sur cet emploi sera fixée par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint d'animation (échelle C1 de rémunération).

## Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (20 présents + 6 pouvoirs),

**De créer** un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint d'animation, pour effectuer les missions d'agent d'animation de l'accueil jeunes suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 31/35<sup>ème</sup>, à compter du 22 juillet 2025 pour une durée maximale de 6 mois compte tenu le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de 12 mois consécutifs,

**D'inscrire** au budget les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent contractuel nommé sur l'emploi sera fixée par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint d'animation territorial (échelle C1 de rémunération).

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20250312-DE\_2025\_009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2025

Pour extrait certifié conforme,  
ROBION, le 12 mars 2025  
Le Maire,  
Patrick SINTES



La secrétaire de séance  
Monique JOANNY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Joanny', written over a horizontal line.